

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/V-11

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION "LE LAURIER ROSE"
HOPITAL PURPAN A TOULOUSE
TRAVAUX DE MODERNISATION DU FOYER D'ACCUEIL
ET D'HEBERGEMENT "LE LAURIER ROSE"**

Depuis plusieurs années, l'association "Le Laurier Rose" oeuvre en faveur des familles et accompagnants de personnes hospitalisées dans les établissements de soins de Toulouse.

Le foyer d'accueil et d'hébergement "Le Laurier Rose", ouvert en 1978, héberge, dans 38 chambres, les familles d'hospitalisés.

En 2006, la structure a enregistré 2 633 entrées représentant 9 320 nuitées (pour Midi-Pyrénées : 1 194 entrées, soit 3 404 nuitées, dont 84 entrées, soit 63 nuitées pour le Tarn-et Garonne).

Cette structure nécessite aujourd'hui des travaux de modernisation afin d'offrir un meilleur confort et un cadre adapté et réconfortant à ses résidants (sanitaires et douches dans les chambres, téléphone, accès handicapés...). Le coût de cette opération s'élève à 2 162 000 €

Le programme des travaux comprend :

- création de sanitaires et de douches dans les 36 chambres, dont 2 équipées pour personnes handicapées ;
- réfection des sols, éclairage, renouvellement des équipements ;
- mise en conformité de la cuisine ;
- aménagement de la salle à manger et salons ;
- refonte des locaux d'accueil et administratifs ;
- mise aux normes en matière d'économie d'énergie et de sécurité.

Ces travaux seront réalisés en trois tranches, de septembre 2007 à janvier 2009.

Tranche 1 : zone d'hébergement	1 409 000,00€
Tranche 2 : parties communes	357 000,00 €
Tranche 3 : étanchéité et isolation	395 000,00 €

L'association a déjà rassemblé un montant de 900 000,00 € lui permettant de réaliser une grande partie de la tranche 1 (2 phases sur 3).

Les départements de Midi-Pyrénées ont participé, à ce jour, à hauteur de 326 700 € dont :

- Ariège.....	40 00,00 €
- Aveyron.....	60 000,00 €
- Haute Garonne.....	150 000,00 €
- Gers.....	en attente
- Lot.....	66 700,00 €
- Hautes Pyrénées.....	en attente
- Tarn.....	10 000,00 €

C'est dans ce cadre que Monsieur le Professeur BARTHE, Président de l'association "Le Laurier Rose", sollicite auprès des collectivités territoriales une aide financière qui pourrait s'établir au prorata du nombre de ressortissants de chaque département hébergés dans ce foyer.

Ainsi, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à l'association "Le Laurier Rose", compte tenu du nombre de ressortissants Tarn-et-Garonnais hébergés dans ce centre.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention ;
- et, le cas échéant, inscrire les crédits correspondants, soit **15 000 €** à l'article 204.220 s/fonction 58 du budget départemental.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'association « Le Laurier Rose », une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour les travaux de modernisation du foyer d'accueil et d'hébergement des familles d'hospitalisés dans les établissements de soins de Toulouse ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 204220, sous-fonction 58 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,